

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230606-20230608-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 6 juin à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mai 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 14
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT et Karine VILLANNEAU
Absents excusés : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné mandat Catherine PINEAU
Cécile THOMAS qui a donné mandat à Éric CUSEY
François GUILLOT, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absente : Manuella REAUTE

Secrétaire : Pascal LEFEVRE

Affiché le 8 juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

CESSION D'UN LIT DE L'ÉCOLE MATERNELLE (délibération n° 2023-06-08)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant l'inutilité de certains lits de l'école maternelle, notamment
celui inscrit à l'inventaire n° 871 pour une valeur de 286,97 €, acquis en
2008 et totalement amorti,
Considérant la demande d'acquisition d'une administrée,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de céder le lit inscrit à
l'inventaire 871, d'une valeur de 286,97 € totalement amorti, pour un
coût de 15 € et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou
d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout
document à intervenir concernant ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Pascal LEFEVRE

